ÉZANVILLE infos

Le journal de votre commune

N° 98

OCTOBRE 2015

2 octobre

CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSE AUX ÉLÈVES MÉRITANTS

Afin d'encourager la réussite scolaire, Monsieur le Maire reçoit en mairie les élèves qui ont eu leur brevet ou leur baccalauréat avec la mention Bien ou Très bien.
Uniquement sur invitation après inscription auprès du Service Éducation.

3 octobre

CONCERT DE JAZZ

Le Théâtre de l'Union Familiale d'Ezanville, 9 rue des écoles, vous propose une soirée jazz avec le groupe JAZZ TRIBU, le samedi 3 octobre 2015 à 20 h 30. Un programme de grande qualité, avec un répertoire varié allant de la bossa-nova au jazz-rock, dans une ambiance type « café-concert ». Entrées : 8 € (gratuit -10 ans), sans réservation.

10 octobre

ACCUEIL DES NOUVEAUX EZANVILLOIS

Vous venez d'emménager sur la commune, n'hésitez pas à vous rendre à l'Hôtel de Ville à partir de 10 h pour une matinée conviviale. Au programme : Présentation et tour de la ville commenté par le Maire dans le car communal, échanges avec les élus et pot de bienvenue.

15 novembre

SALON DES JOUETS ANCIENS ET DE LA BD

Loisirs et Culture vous accueille de 8h à 18h dans ses locaux, derrière la mairie. Entrée Gratuite. Pour plus de renseignements 01 39 35 12 15.

FÊTE COMMUNALE : DES TEMPS FORTS TRADITIONNELS PARTAGÉS PAR DE NOMBREUX ÉZANVILLOIS !

Comme chaque année, la Ville était en fête tout au long du mois de septembre. Agents municipaux, élus et bénévoles ont travaillé ensemble avec une attention toute particulière pour vous offrir ces moments de convivialité.

FORUM DES ASSOCIATIONS

BROCANTE

DÉFILÉ AUX LAMPIONS

FEU D'ARTIFICE

JOURNÉES DU PATRIMOINE

ÉDITO

Ézanvilloises, Ézanvillois, Chers amis,

Beaucoup d'entre vous, lorsqu'ils me rencontrent en ville, m'interpellent sur la rapide augmentation à Ezanville des personnes arborant des signes clairs de leur appartenance religieuse. Elles ont raison. Depuis deux ans environ, l'augmentation est spectaculaire. Ce n'est probablement pas un hasard, il y a des gens qui font bien leur boulot, c'est à dire qu'ils se livrent à un prosélytisme efficace. Ceux qui me font remarquer, à juste titre d'ailleurs, que la culture française ancestrale est chrétienne, ne peuvent demander au Maire, dont la fonction est je le répète laïque, d'intervenir à leur place. Je leur conseille donc de s'armer de courage et de défendre eux-mêmes leurs convictions.

Quelques Ezanvillois m'ont également demandé si je m'étais porté volontaire pour accueillir des familles réfugiées. Je dois avouer que ce n'est pas le cas actuellement. En effet, le service Logement de la Ville a 428 demandes non-satisfaites, dont 267 demandes d'Ezanvillois. Je n'ai pas encore trouvé la formule qui me permettait d'expliquer à tous ces demandeurs de logement pourquoi ils devraient attendre encore un peu plus longtemps. Car, même si nombre de ces réfugiés sont en réel danger, les sans-abri, et les mal-logés entassés dans des taudis le sont également. Nous avons déjà beaucoup de mal à les aider actuellement en France et à Ezanville.

Alain BOURGEOIS,
Maire d'Ézanville

Ézanville Infos
mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville : 01 39 35 44 80

- **Directeur de la publication :** Alain Bourgeois
- **Rédaction :** Ève Pavesi
- **Impression :** STIP - 01 39 91 91 73
- **Dépôt légal :** à parution

DOSSIER

PATRIMOINE HISTORIQUE : LE TRA

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, la Ville d'Ezanville et l'association Iticiniscoam Patrimoine Ézanville Écouen (IPÉÉ), ont présenté une exposition retraçant l'épopée ferroviaire menant à la construction de la ligne H actuelle et au développement de notre ville. Retour sur cette magnifique exposition qui a réuni pas moins de 1 000 visiteurs.

1877 : construction de la gare d'Écouen-Ézanville

Les débuts du chemin de fer et de la ligne Paris-Luzarches par Montsoult, inaugurée le 5 avril 1877, provoquent un bouleversement d'importance, car ce nouveau moyen de transport renforce considérablement les échanges avec Paris.

L'emplacement de la gare a donné lieu à de vigoureux échanges entre les deux municipalités d'Ézanville et d'Écouen avant qu'un compromis n'aboutisse à un accord sur le site actuel, à égale distance de chacun des deux centres-villes. Hélas dans une courbe posant des problèmes de sécurité.

La gare d'Écouen-Ézanville se trouve au point kilométrique 17,841 de la ligne. Elle est construite sur le modèle-type de gare conçue par les ingénieurs de la Compagnie du Nord.

À proximité de la gare se trouve une gare de marchandises reconnaissable à sa toiture se terminant en auvent. Elle permettait de stocker les colis qui devaient être acheminés. Sur l'actuel parking l'installation des "bougnats" permettait d'entreposer entre autres le charbon.

DÉVELOPPEMENT DE LA VIE AUTOUR DE LA GARE

Petit à petit les environs de la gare devinrent un lieu de vie et de convivialité. Des commerces s'installèrent offrant aux usagers de la ligne la possibilité de faire leurs courses en descendant du train.

Un marché fonctionnait 2 fois par semaine, au grand bonheur des habitants des deux communes.

Une fête du Printemps réunissait Ézanvillois et Écouennais qui dégustaient des "pots" sous les arbres de la famille Dufour (devenu café de la gare). Une salle des ventes contigüe à l'établissement contribuait au dynamisme de l'endroit.

AIN, LOCOMOTIVE DU DÉVELOPPEMENT D'ÉZANVILLE

L'augmentation de la population Ézanvilloise

L'arrivée du chemin de fer donne naissance à une nouveauté appelée à se développer : la construction des premiers lotissements. Ézanville et Écouen sont très tôt recherchés pour le charme de leurs villages et la proximité de la forêt. C'est en 1906 que la population d'Ézanville se trouve multipliée par 6, soit 1831 habitants, avec la construction de nouveaux quartiers : les Carneaux (carneau signifiant petit four), Les Alouettes puis les Boërs.

Le premier lotissement date de 1910. Caractérisé d'abord par de petites maisons, modestes mais entourées d'un agréable jardin, il s'enrichit bientôt de ces jolis pavillons en pierre meulière et à étage, toujours prisés aujourd'hui. Dans un premier temps, ces lotissements se construisent non loin des gares.

Chaque fin de semaine, on verra désormais des familles parisiennes aisées débarquer à la gare pour venir profiter quelques heures du bon air de la campagne.

Et petit à petit ces maisons deviennent résidentielles et elles permettent bientôt aux habitants d'aller travailler à Paris, à la Compagnie du Nord, dans une banque ou une assurance.

1925 : Développement économique avec la Création de l'embarcadère de marchandises

Au début du 20ème siècle commencent à s'implanter quelques entreprises grâce à la création d'un embarcadère destiné à l'usage des propriétaires de la briqueterie d'Ézanville (Ent. MATTIODA-PASSERA), de la verrerie (Ent. GAUTHIER) et des laboratoires LEFEVRE.

La particularité de l'entreprise MATTIODA est qu'elle utilisait l'embarcadère comme dépôt-vente pour le ciment, les tuiles et les briques creuses.

Les entreprises PORLIER-VALMIER, BOULARD-VIDAL, LENOIR furent les familles qui gérèrent l'alimentation du charbon dans la région.

S'ajoutèrent les wagons destinés aux ATELIERS SANITAIRES PARISIENS (SATRAL aujourd'hui) avec les céramiques, les marbres et les produits fabriqués en Italie destinés aux salles de bains et aux cuisines.

La Coopérative agricole recevait, par wagon, les engrais pour toute la région et faisait partir des sacs de céréales dans les années 1950-1960.

Un wagon d'eau minérale était destiné aux Ent. GRANGEARD grossiste en eaux.

En colisage, les Ent. Glotin et Garbolino utilisèrent les services du chemin de fer pour des livraisons dans le monde entier.

DES VISITEURS DE 7 À 77 ANS !

Plus de 1000 visiteurs ont pu découvrir les panneaux, les vidéos, les tableaux, les cartes postales mais aussi les maquettes qui composaient cette exposition.

Un public très varié qui s'étend des classes de la Ville, notamment de l'école Curie et des Bourguignons, des lycéens de Domont, des travailleurs de l'ESAT, en passant par des anciens cheminots et des passionnés venus de territoires éloignés.

LES GAGNANTS DU QUIZZ

Un quizz de 20 questions et un jeu des 7 erreurs étaient proposés aux visiteurs de l'exposition. Un tirage au sort parmi les questionnaires sans aucune erreur a permis de déterminer les gagnants :

- **M. Gérard Philippe** gagne 2 billets aller/retour pour le Tréport offert par la SNCF ainsi qu'un déjeuner au restaurant offert par la Ville d'Ezanville.
- **M. Nolan Ruffin** et **Mme Brigitte Houlé** remportent l'affiche de l'exposition encadrée.

REMERCIEMENTS

La Ville d'Ezanville tient à remercier l'IPEE et tout particulièrement M. Kesler, son président et Mme Giorgetti pour leur investissement dans la mise en valeur du patrimoine ézanvillois et ce depuis quelques années déjà.

De nombreuses personnes ont également participé à cette exposition, que ce soit en apportant de précieuses informations, en prêtant des objets, en animant l'exposition ou encore en communiquant sur l'événement : M. Opsomer, M. Blondel, M. Mattioda, M. Bourgeois, M. Simper, M. Rudel, M. Foucher, M. Sallon, M. Goron, Mme Malet, M. Grand, M. Valmier, M. Baduel, M. Wagner, M. Vanso et M. Peneloux, l'Office de Tourisme d'Ecouen, le musée du train de Butry, la SNCF et Védiaud.

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR PROTÉGER VOTRE EAU POTABLE

Le captage d'eau potable d'Ezanville est implanté au lieu-dit « Les Bourguignons », sur une parcelle de propriété communale, à proximité de la zone d'activités commerciales. Afin d'assurer la protection de ce captage au regard de l'ensemble des risques de pollution de son bassin d'alimentation, le préfet du Val d'Oise a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, pour instaurer des périmètres de protection.

Qu'est ce qu'un captage ?

Par captage, on entend un ouvrage de prélèvement exploitant une ressource en eau, que ce soit en surface (prise d'eau en rivière) ou dans le sous-sol (forage ou puits atteignant un aquifère). Les ressources destinées à l'alimentation en eau potable, qu'elle soit individuelle ou collective, sont soumises à des contrôles qualitatifs obligatoires, en rapport avec les normes de potabilité établies par le code de la santé publique.

Pourquoi doit-on protéger les captages ?

L'alimentation en eau potable des citoyens est un enjeu de santé publique majeur et fait par conséquent l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'État (Ministères en charge de la Santé et de l'Environnement, Agences Régionales de Santé). Pour assurer la production d'une eau potable de qualité, la protection de la ressource contre les divers types de contaminations (pesticides et nitrates mais aussi bactériologie, hydrocarbures, métaux lourds...) doit être une priorité et doit être préférée aux solutions curatives.

▲ Le captage d'eau potable d'Ezanville situé au lieu-dit « Les Bourguignons ».

> « L'eau est une ressource vulnérable. Pour assurer une eau de qualité, il est nécessaire que chaque Ezanvillois la protège. »

Comment ?

Différents dispositifs sont ainsi définis par la législation pour susciter et encadrer les mesures de protection. Ces dernières peuvent intervenir à plusieurs degrés, que ce soit pour prévenir les pollutions accidentelles (périmètres de protection) ou les pollutions diffuses (aire d'alimentation du captage).

LES DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

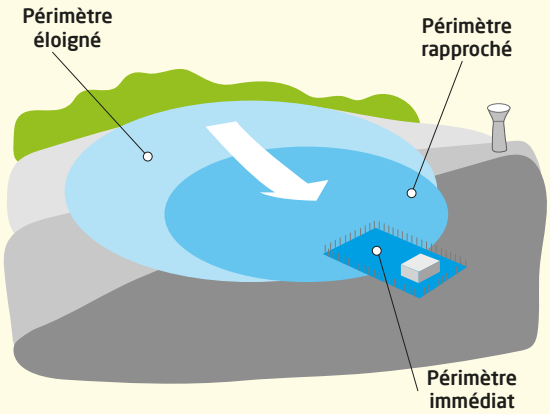

À l'intérieur du **périmètre de protection immédiate,** dont les limites sont établies afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages, les terrains sont clôturés, sauf dérogation prévue dans l'acte déclaratif d'utilité publique, et sont régulièrement entretenus. Tous les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols y sont interdits, en dehors de ceux qui sont explicitement autorisés dans l'acte déclaratif d'utilité publique.

À l'intérieur du **périmètre de protection rapprochée,** sont interdits les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine. Les autres travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols peuvent faire l'objet de prescriptions, et sont soumis à une surveillance particulière, prévue dans l'acte déclaratif d'utilité publique. Chaque fois qu'il est nécessaire, le même acte précise que les limites du périmètre de protection rapprochée seront matérialisées et signalées.

À l'intérieur du **périmètre de protection éloignée**, peuvent être réglementés les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols qui, compte tenu de la nature des terrains, présentent un danger de pollution pour les eaux prélevées ou transportées, du fait de la nature et de la quantité de produits polluants liés à ces travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols ou de l'étendue des surfaces que ceux-ci occupent.

Participez à l'enquête publique !

L'enquête est ouverte **du lundi 21 septembre au mercredi 21 octobre inclus**.
Les permanences se dérouleront en mairie d'EZANVILLE aux jours et heures mentionnés ci-dessous :
M. Jean-Jacques BALAND, Commissaire Enquêteur, recevra en personne vos observations :

- **le lundi 21 septembre 2015 de 14h00 à 17h,**
- **le mercredi 30 septembre 2015 de 8h30 à 11h30,**
- **le lundi 5 octobre 2015 de 14h à 17h,**
- **le samedi 10 octobre 2015 de 9h à 12h,**
- **le vendredi 16 octobre 2015 de 14h à 17h,**
- **le mercredi 21 octobre 2015 de 14h à 17h.**

Toutes les précisions techniques sont disponibles dans les dossiers consultables en mairie d'EZANVILLE aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, tels qu'ils sont mentionnés dans l'arrêté. La notice explicative (pièce 1 du dossier) décrivant le projet est téléchargeable sur www.ezanville.fr

Muay thaï: Brayan Matias champion de France

Vainqueur de 25 de ses 30 combats depuis 2010, ce jeune ézanvillois de 23 ans vient d'être sacré champion national de muay thaï en classe A (Elite -67 kg).
Dernièrement, Brayan a défendu les couleurs de l'USEE à l'occasion des Championnats du monde amateurs, organisés par La Fédération de Muaythaï et Disciplines Associées (FMDA), en Thaïlande.
Malheureusement, comme à l'Euro de Cracovie et aux Mondiaux universitaires de Bangkok, ce passionné de boxe thaïlandaise s'est incliné en quarts de finale. Mais cette fois, notre combattant local peut être dépité. À l'exception des juges, tout le monde l'a vu remporter aux points son combat de trois rounds contre le Turc Caner Kart. Au premier tour, il avait mis Ko au 1er round le Mongol Gontucksiuce, avant de créer la sensation en huitièmes de finale. Grâce à son excellente technique de poings et une belle résistance dans les corps à corps, Brayan Matias avait battu aux points (29-28) le Péruvien Victor Canto, finaliste de la dernière édition et lauréat de deux "Lion Fight" à Las Vegas.

Notre boxeur local devra encore patienter avant de décrocher sa première médaille internationale en muay thaï. Nous lui souhaitons bonne chance !

Semaine du compostage : mettez-vous au vert !

Le semaine du compostage, organisée par le SIGIDURS, se déroulera du 9 au 17 octobre. Au programme, le lancement de la création d'un réseau de guides composteurs, une distribution gratuite de compost ainsi que des animations autour du compostage.

Réseau de guides composteurs

L'objectif est de créer un réseau de bénévoles qui participent à la promotion des bonnes pratiques de compostage et de jardinage au naturel aux côtés du SIGIDURS.
Une première réunion d'information aura lieu le mardi 17 novembre de 18 heures à 19 heures 30 dans les locaux du SIGIDURS.

Distribution gratuite de compost

La distribution de compost débutera sur les déchèteries de Bouqueval et Gonesse les 9 et 10 octobre, puis se poursuivra sur celles de Louvres et Sarcelles les 16 et 17 octobre, aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.
Les habitants, munis de leur badge d'accès en déchèterie ou des justificatifs requis pour sa création (pièce d'identité, carte grise du véhicule, justificatif de domicile récent), pourront donc à nouveau profiter de cette opération.
Le SIGIDURS offrira gratuitement 20 kg maximum de compost en sac par foyer. Du compost en vrac sera également proposé sur les déchèteries de Sarcelles et de Louvres.

Vente d'éco-composteurs

Des bons de commande pour l'acquisition d'un éco-composteur à prix réduit seront également mis à la disposition des habitants collectés par le SIGIDURS.
www.sigidurs.fr ou 0 800 735 736 (numéro vert).

Tribunes

Tribune du groupe majoritaire

Le Maire d'Ezanville, accompagné de plusieurs de ses adjoints et conseillers municipaux, a participé samedi 19 septembre, à un grand rassemblement des élus, sur le parvis de la préfecture de Cergy-Pontoise. Cette manifestation, organisée sous l'égide de l'Association des Maires de France, relayée par l'Association des Maires du Val d'Oise, a été un succès.
Une délégation a été reçue par le Préfet en fin de matinée pour déposer une réclamation attirant l'attention du Gouvernement sur les difficultés qu'ont déjà, et que vont avoir encore plus, certaines communes à investir pour conserver en état leur patrimoine (bâtiments, rues, canalisations...), et même à assurer le fonctionnement des services municipaux. Il est probable que beaucoup de communes devront supprimer certains services à la population et supprimer des emplois.
La baisse des investissements a également une incidence directe sur la santé des entreprises locales. Les pertes de chiffres d'affaires sont déjà importantes et vont augmenter. Par là même il y aura des licenciements dans nos propres communes.
La raréfaction des dotations de l'Etat a commencé en 2012. En cumulé en 2015, nous avons à Ezanville déjà perdu 377 000 euros. Et ce n'est pas terminé, cela va continuer jusqu'en 2017. Il y aura donc bien un moment où nous devrons compenser. Mais 1% d'augmentation d'impôts ne représentant que 50 000 euros, vous comprenez bien que nous ne pourrons jamais rattraper ce manque à gagner.
De nombreuses communes, et même villes de France, refusent d'augmenter les impôts depuis plusieurs années (2 ans à Ezanville). Les maires vont se trouver contraints à des augmentations qu'ils ne souhaitent pas, car ils savent quelles sont les difficultés de leurs concitoyens. Car bien sûr, ils sont eux-mêmes des employeurs ou des employés, et de toute façon des contribuables. Les élus ont les mêmes besoins et les mêmes contraintes que tous les Français.

Bien vivre à Ézanville

Tribunes de l'opposition

Des travaux viennent d'être réalisés rue de Condé, sur le tronçon en sens unique, afin d'améliorer la circulation et la sécurité des piétons, notamment pour les élèves qui se rendent au collège, ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ainsi le trottoir, côté des numéros pairs, a été élargi, en prenant sur la chaussée et la vitesse a été limitée à 30 km, pour les conducteurs qui empruntent cette rue et qui ne le savent pas encore...
Il s'agit d'une excellente initiative, il faut le souligner, de la part de la Communauté de communes, qui a en charge l'entretien de cette rue et de la part de la commune d'Ezanville.
La vitesse excessive dans cette rue était effectivement une évidence, qui avait d'ailleurs fait l'objet récemment, d'une pétition des riverains.
Ceci nous amène à réfléchir d'une façon plus générale sur la sécurité routière dans certaines rues entretenues par notre commune. Ce n'est pas un scoop que d'affirmer que dans la rue de la Gare et l'avenue Foch, la vitesse des véhicules est souvent excessive, de même que la rue des Ecoles, trop étroite pour le croisement des véhicules, malgré le passage du bus 269 et où est implantée l'école Pierre et Marie Curie.
Pour cette dernière, peut-on suggérer de réfléchir dès à présent, sur des solutions visant à limiter la vitesse et à modifier les sens de circulation en centre ville, en attendant une situation budgétaire plus favorable permettant de modifier la voirie (comme ce sera certainement le cas avenue Foch) ?
Pour ce projet fédérateur, peut-être serait-il judicieux de faire participer les riverains à ce projet ?

Ézanville notre ville

Quel devenir pour la RPA ?

Le conseil d'administration du CCAS a décidé à l'unanimité de lancer le processus de transfert de la direction de la Résidence pour Personnes Agées Les Cèdres à une association spécialisée.
Une réunion est prévue le 1er octobre sur place "pour expliquer aux résidents les conditions du transfert, les garanties demandées et la planification envisagée". De nombreux résidents sont inquiets.

Nos questions sont nombreuses :

Concernant les résidents :
Quand le transfert sera t'il effectif ? Quelles conséquences sur les loyers, notamment pour les résidents actuels, alors qu'aujourd'hui, selon la date d'arrivée à la RPA, ils varient de 445€ à 607€/mois ? Quel personnel, en quel nombre et avec quelles qualifications assurera l'encadrement, l'entretien, un suivi médical ... ? Les repas seront-ils faits sur place ? Y aura t'il obligation de les prendre en commun ? A quel prix ? La RPA conservera t'elle le statut de foyer-logement ? Comment seront calculés les loyers ? Y aura t'il une part hébergement, une part repas, une part dépendance, comme au foyer logement de Beaumont sur Oise ? ...

Concernant la commune :

Quelles conditions pour ce transfert de responsabilité ? Quelles conséquences sur les recettes communales, sur la redevance actuellement versée par la commune au propriétaire des murs, sur les prérogatives de chacun (prise en charge financière des travaux, ...) ? Quel projet de vie pour les résidents ? Quid des résidents actuels de moins de 60 ans ? Quid du personnel communal affecté à la RPA ? Quelles garanties de suivi de la commune et quels moyens ? Pourquoi avoir financé autant de travaux pour lesquels l'association pourrait obtenir des subventions ? ...
Bref, un dossier important, qui doit garantir d'abord le bien-être et la sécurité des résidents mais aussi un intérêt financier pour la commune. Nous attendons des réponses lors d'un prochain conseil municipal.

Une équipe unie pour une nouvelle énergie

Retour sur...

1er septembre :
Rentrée scolaire

Carnet

AOUT

Naissances

CARTY Alice
CASSAGNE Juna
DE CARVALHO Kalliopé
EFOLE MUZINGA Serge
HAMURCU Lina
HARDUIN Mila
JEAN Ysaiah
KONTÉ Djamil
PÉRIÉ Augustin
PETILLOT Lilian
PHILIPPARD Léo

Déces

HUYNH NGOC Thu
VIGUERARD Paulette
LEGROS Louis
RAIGNAULT Daniel

SEPTEMBRE

Naissances

BAUDET Mathieu
MORAZLES AQUINO Adixia
MORELLI SABORIT Mathis
RAMOS Théotime

Mariages

MERSCHARDT Julien et RIVET Angélique

DECES

MARIÉ Henri
COURTOIS Serge
PICCOLI Jacques

En bref...

Balades et Sorties Culturelles :

• Dimanche 4 - Balade en forêt : Collecte de châtaignes (± 9 km)
• Jeudi 15- Circuit-balade Villiers-Monceau (± 6 km)
• Jeudi 22 - Musée du Petit Palais (gratuit)
Marche Dynamique (1 heure environ)
• Mardi 8
• Dimanche 27
Activités gratuites hors adhésion à Loisirs et Culture, frais de transport, de billetterie, de collation ou boisson.
Renseignements : Martine BERTRAND - 06 07 98 74 29
bertrand0612@yahoo.fr

La Caf du Val d'Oise vous reçoit sur rendez-vous !

• sur les sites d'Argenteuil et de Sarcelles : les mardis et jeudis de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 16 h.
• sur le site de Cergy : du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.
Comment prendre rendez-vous ?
Depuis le www.caf.fr, espace "Ma Caf ", "Contacter ma Caf", "Prendre un rendez-vous".
Ou en téléphonant au 0 810 25 95 10 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Domont : fermeture de l'antenne de la Sécurité sociale

L'antenne domontoise de la CPAM a fermé ses portes. Retrouvez la liste des autres accueils du département sur : www.ameli.fr/assures/votre-caisse-val-d-oise/nous-rencontrer/liste-des-accueils-du-departement/les-accueils-de-a-a-d_val-d-oise.php

Perte d'autonomie : un site internet pour vous aider

Pour simplifier les démarches des personnes âgées et de leurs proches confrontés à une situation de perte d'autonomie, leur fournir les informations sur les solutions existantes, les aides disponibles, les guider dans leur parcours, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et la CNSA ont mis en service le portail d'information www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Aide à domicile

L'Aide Familiale A Domicile (AFAD) aide les familles qui rencontrent de graves problèmes suite à la maternité, maladie, sortie d'hôpital d'un enfant, convalescence d'une mère, maladie du père, handicap ou décès d'un membre de la famille. Le service intervient avec des professionnelles diplômées et qualifiées : technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF), auxiliaire de vie sociale (AVS), en accomplissant des tâches de la vie quotidienne, et un travail éducatif de soutien à la parentalité.
La prise en charge des heures de service est basée sur le montant du quotient familial établi par la CAF 95. La participation de la famille peut varier entre 0,26 € et 11,88 € de l'heure. Les interventions ont lieu en demi-journées, ou en journées complètes.
Demande d'aide ou d'information au 01 39 91 48 15
Ou sur le site internet : afad-idf.asso.fr / mail : domont@afad-idf.asso.fr
AFAD IDF département Val D'oise, 3, passage Paul Eluard 95330 Domont.

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) a besoin de vous !

L'association a vu le jour en juillet dernier et s'est donnée pour mission de défendre les animaux destinés à la consommation humaine lors de la phase dite « d'abattage ».
Dans le cadre du développement de ses activités, l'AFAAD recherche activement des bénévoles désireux de participer à ses côtés à diverses actions de sensibilisation :
Distributions de tracts, campagnes d'affichages, présence à des manifestations publiques (forum, journées associatives, manifestation de soutien etc.) ;
N'hésitez pas à prendre contact via l'adresse e.mail suivante : association@afaad.net
Pour en savoir plus sur cette association visitez les sites dédiés :
Site web : http://afaad.net Blog : http://blog.afaad.net

Aide aux devoirs collège : recherche des bénévoles

Le collège Aimé Césaire recherche des bénévoles pour dispenser une aide aux devoirs aux élèves de la 6e à la 3e.
Renseignements au 01.30.11.81.80.